



Décisions du Conseil d'administration de Solocal Group

Le Conseil d'Administration de Solocal Group a pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et a arrêté les décisions suivantes :

Rémunération variable de Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard

Concernant Jean-Pierre Remy :

Au titre de l'exercice 2014 :

La part variable de la rémunération 2014 de Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur Général, a été arrêtée à 494 000 euros, soit 95% de l'objectif cible.

Il est rappelé que l'objectif cible de cette part variable correspond à 100% de la rémunération fixe de Monsieur Jean-Pierre Remy en cas d'objectifs totalement atteints, et qu'elle peut varier de 0 à 200%.

Au titre de l'exercice 2015 :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2015 de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Remy à 100% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 200% de la rémunération fixe en fonction des résultats obtenus.

Les critères d'attribution de cette part variable seront décrits dans le Document de référence 2014.

Concernant Christophe Pingard :

Au titre de l'exercice 2014 :

La part variable de la rémunération 2014 de Monsieur Christophe Pingard, Directeur Général Délégué, a été arrêtée à 166 500 euros, soit 90% de l'objectif cible.

Il est rappelé que l'objectif cible de cette part variable correspond à 50% de la rémunération fixe de Monsieur Christophe Pingard en cas d'objectifs totalement atteints, et qu'elle peut varier de 0 à 100%.

Au titre de l'exercice 2015 :

Le Conseil d'administration a fixé l'objectif cible 2015 de la part variable de la rémunération de Christophe Pingard à 60% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant varier entre 0% et 120% de la rémunération fixe en fonction des résultats obtenus.

Les critères d'attribution de cette part variable seront décrits dans le Document de référence 2014.